

Communiqué de presse

29 avril 2005

Avertissement de la SWX Swiss Exchange à l'encontre de BT&T TIMELIFE AG

La SWX Swiss Exchange a adressé à BT&T TIMELIFE AG, St-Gall, un avertissement avec publication de la sanction pour cause de violation des dispositions du règlement de cotation. L'avertissement donné par la SWX est lié en particulier à la présentation d'indications incomplètes dans son rapport intermédiaire 2004 concernant les investissements effectués ainsi qu'à une violation des devoirs d'annonce.

Le rapport intermédiaire 2004 de BT&T TIMELIFE AG (BT&T) n'est pas entièrement conforme au règlement de cotation. En effet, dans le rapport intermédiaire d'une société d'investissement doivent figurer, outre les indications exigées par la norme comptable utilisée, un inventaire du patrimoine de la société (portfolio) au début et à la fin de la période ainsi que les modifications intervenues sur la base des valeurs effectives. Or, le rapport intermédiaire 2004 publié par BT&T ne contenait pas l'inventaire des différents investissements exigés.

En outre, BT&T n'a pas publié son rapport intermédiaire 2004 dans les délais prescrits, à savoir deux mois après la fin du premier semestre de l'exercice. La publication a eu lieu avec un mois de retard environ.

Les lacunes de présentation du rapport intermédiaire 2004 de la société ainsi que l'infraction aux devoirs d'annonce constituent une violation des prescriptions du règlement de cotation. Pour ces raisons, le Comité de l'Instance d'admission de la SWX a adressé à BT&T un avertissement avec publication de la sanction.

L'établissement de rapports périodiques et les dispositions relatives à l'établissement des comptes font partie intégrante des informations qui favorisent la transparence du négoce, comme exigé par la loi sur les bourses et le règlement de cotation. L'une des missions de la SWX de veiller à l'application des principes de transparence imposés aux émetteurs.

Pour de plus amples informations sur les prescriptions comptables, veuillez cliquer sur:
http://www.swx.com/admission/being_public/accounting_fr.html

Vous trouverez le texte des sanctions précédemment édictées par la SWX à l'adresse Internet:
http://www.swx.com/admission/being_public/sanctions/accounting_fr.html

Pour de plus amples informations, M. Werner Vogt, porte-parole SWX est à votre entière disposition.
Téléphone: +41(0)58 854 26 75
Fax: +41(0)58 854 27 10
E-mail: pressoffice@swx.com

SWX Swiss Exchange

La SWX Swiss Exchange fait partie, au plan technologique, du peloton de tête des Bourses mondiales. Entièrement automatique, le système de négoce, de clearing et de règlement développé par la SWX Swiss Exchange demeure inégalé à ce jour. Un simple clic de souris suffit pour conclure une transaction et en initier le paiement, la livraison ainsi que la confirmation d'exécution. Accompli sous deux minutes, ce processus est effectué en moyenne 2,3 millions transactions par jour. La SWX Swiss Exchange offre à sa clientèle des services boursiers de premier ordre et une large palette de produits.

www.swx.com